

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 004 du 09 Mars 2016

L'an deux mil seize, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 29 février 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.-M. BARBIER - V. HERMANT – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT - J. MAURER – P. COLLE – J.-N. MENAGE – F. SELLIER - Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS  
M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE  
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET  
M. P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER

M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUÉ

**Objet : OPAH du Sud Artois.**

**Nouvelle répartition des dossiers dans les priorités de travaux.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois est engagé dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui se décline depuis le début de l'année 2015 sur l'ensemble de son territoire.

Monsieur le Président rappelle les objectifs de cette opération de rénovation et de revitalisation de l'habitat qui était portée initialement par la Communauté de Communes du Canton de BERTINCOURT et détaille les résultats de cette opération au titre de l'exercice 2015 qui a permis de finaliser 29 dossiers dans les quatre priorités retenues pour cette opération.

Monsieur le Président propose de modifier pour la dernière année de fonctionnement la répartition des dossiers susceptibles de recevoir une aide de l'ANAH dans chacune des priorités retenues initialement pour clôturer cette opération et permettre de remplir les objectifs fixés initialement.

Monsieur le Président propose de retenir la répartition suivante :

	Prop. Occupants	Prop. Bailleurs
Priorité 1 Insalubrité	-	2 dossiers au lieu de 6
Priorité 2 autonomie	10 dossiers au lieu de 2	-
Priorité 3 Eco Energies	17 dossiers au lieu de 21	2 dossiers au lieu de 2 2S
Priorité 4 Autres Travaux	2 dossiers au lieu de 6	-

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :

- d'approuver la nouvelle répartition des dossiers dans les priorités retenues par les services de l'Etat pour la dernière année de cette opération,
- de prévoir les crédits nécessaires aux subventions accordées dans le cadre des différents budgets de la collectivité – opération budgétaire 17-OPAH du Sud Artois.

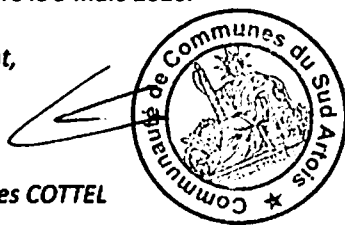
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 mars 2016 et transmission en Préfecture le 9 mars 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 9 mars 2016 et transmission  
en Préfecture le 9 mars 2016.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

25 MARS 2016

ARRIVÉE

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

